


	<h1>LIMESURVEY</h1>	 Loi Informatique & Libertés
Caisse Nationale	<b>Information aux « personnes concernées »</b>	Page 1 sur 2

### **Finalité et fonctions principales du traitement** (cadre légal particulier s'il y a lieu)

Le traitement a pour finalité de recenser les besoins en formation médicale des praticiens conseils du RSI et de la MSA dans le cadre du développement professionnel continu (DPC) via la collecte, l'enregistrement, le stockage puis la diffusion des besoins en formation recensés. Seront diffusés à la MSA les résultats d'un requêtage intégré au traitement pour suivi statistique.

Le recensement des besoins sera réalisé via la mise à disposition d'un questionnaire commun RSI-MSA.

L'ensemble des données sera stocké dans une base unique de données disponible pour les médecins conseils nationaux RSI et MSA pour analyse des besoins de leurs praticiens conseils respectifs.

Ce traitement s'inscrit dans un cadre réglementaire relatif au protocole national de partenariat RSI-MSA signé de part et d'autre le 31/10/12 et à l'article 59 de la [loi 2009-879](#) du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (+ décrets d'application parus en décembre 2011 et janvier 2012 ci-dessous).

Ce dispositif devra être appliqué à l'ensemble des praticiens conseils à partir du 01/01/2013.

#### 1- Textes de référence

[Art L. 4133 CSP](#) et suivants

[Art R. 4133 CSP](#) et suivants (modifiés par le décret 2011-2116)

#### 2- Documentation générale

- [Dossier DPC](#), site de la HAS

- Dossier DPC, site de la Revue du praticien : [articles et actualités](#), [questions / réponses](#)

- [Développement professionnel continu \(DPC\) – Mode d'emploi](#), Webzine HAS, 8/03/2012

#### 3- Derniers textes officiels parus

[Décret 2011-2113 du 30/12/2011](#) relatif à l'organisme gestionnaire du développement professionnel continu

[Décret 2011-2114 du 30/12/2011](#) relatif au DPC des professionnels de santé paramédicaux

[Décret 2011-2115 du 30/12/2011](#) relatif au DPC des chirurgiens-dentistes

[Décret 2011-2116 du 30/12/2011](#) relatif au DPC des médecins

[Décret 2011-2117 du 30/12/2011](#) relatif au DPC des sages-femmes

[Décret 2011-2118 du 30/12/2011](#) relatif au DPC des pharmaciens

[Décret 2012-26 du 09/01/2012](#) relatif à la CSI des médecins

[Décret 2012-27 du 09/01/2012](#) relatif à la CSI des sages-femmes

[Décret 2012-28 du 09/01/2012](#) relatif à la CSI des chirurgiens-dentistes

[Décret 2012-29 du 09/01/2012](#) relatif à la CSI des pharmaciens

[Décret 2012-30 du 09/01/2012](#) relatif à la commission scientifique du Haut Conseil des professions paramédicales

Arrêté du 16/03/12 portant nomination à la CSI des médecins

Arrêté du 23/03/2012 modifiant l'arrêté du 16/03/12 portant nomination à la CSI des médecins

### **Catégories de personnes concernées par le traitement**

► Praticiens Conseils du RSI et de la MSA

#### **Catégories de données à caractère personnel**

(même codification que formulaire CNIL de Déclaration normale + autres au-delà de P)

► Identification  
 ► Données de gestion administrative (noms, prénoms, régime et caisses SS d'appartenance, besoins en formation...)

#### **Catégories de destinataires des données, internes ou externes**


(toutes catégories de données si : ► ..)

► Médecin conseil chef de service en charge de la centralisation des besoins pour le RSI  
 ► Médecin conseil technique National en charge de la centralisation des besoins pour la MSA

#### **Durée de conservation des données**

(toutes catégories de données si : ► ..)

► 1 an à partir du recensement des besoins pour l'année N

	<h1>LIMESURVEY</h1>	 Loi Informatique & Libertés
Caisse Nationale	<b>Information aux « personnes concernées »</b>	Page 2 sur 2

<b>Interconnexions, mises en relation avec d'autres traitements</b>	
▶	
<b>Responsable du traitement</b>	<b>Service(s) responsable(s) de la mise en œuvre</b>
<p>Directeur général de la Caisse Nationale du Régime Social des Indépendants</p> <p>Caisse Nationale du RSI 264 Avenue du Président Wilson 93457 La Plaine-Saint-Denis cedex</p>	<p>Direction de la gestion du risque et de l'action sociale (DGRAS) caisse Nationale</p> <p>Caisse Nationale du RSI 264 Avenue du Président Wilson 93457 La Plaine-Saint-Denis cedex</p>
<b>Service(s) en charge des droits d'accès et de rectification</b>	<b>Création/Modifications/Suppression : date, référence, cause (purge de la fiche 3 ans après suppression du traitement)</b>
<p>Service médical CRSI Aquitaine médecin conseil chef de service</p> <p>CRSI Aquitaine Immeuble Boutaut 1, rue Prévost 33526 BRUGES cedex</p> <p>à défaut : Caisse Nationale du Régime Social des Indépendants 264 Avenue du Président Wilson 93457 La Plaine-Saint-Denis cedex ou <a href="mailto:cnil@le-rsi.fr">cnil@le-rsi.fr</a></p>	<p><b>Dispense de déclaration : NS46</b> <b>Création : 14/12/2012</b></p>
<b>Autres informations (s'il y a lieu)</b>	
<p>▶ <b>Transferts de données hors Union Européenne : NON</b></p> <p>▶ <b>Droit d'opposition : NON</b></p>	